

ISLE - CIOI

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2024-03 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 08/02/2024

Objet : Affectation des résultats 2023

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 14/02/2024 Agent de transmission : Julie-Anne OGER

Acte : DELIBERATION 2024-03. AFFECTATION RESULTATS 2023.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-200039428-20240208-2024-03-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 14/02/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU CIOL

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi huit février, le Comité Syndical du Conservatoire Intercommunal de l'Ouest de Limoges, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heure et trente minutes au 4 rue de la gare à Bosmie l'Aiguille.

Date de convocation du Comité Syndical : 01-02-2024.

Objet : Affectation des résultats 2023.

Présents : M. Gilles BEGOUT, M. Jean-MichelIGOULZAN, M. Karl PERIGAUD, Mme Aline COUDERT
Mme Émilie RABETEAU, Mme Céline JALLAIS, M. Maurice LEBOUTET, M. Florian CAMPOURCY, Mme Alexandra MALISSEN.

Excusés : Mme Viviane RAFFIER, Mme Cécile FADAT,

Pouvoirs : Néant

Mme Aline COUDERT est désignée comme secrétaire de séance.

	Titulaires 6	Suppléants 6
Présents	6	4
Votants	6	-
Pour	6	-
Contre	-	-
Abstentions	-	-

Décision d'affectation des résultats :

Suite au vote du compte administratif, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats 2023 en reprenant le résultat de l'exercice 2023 et en l'affectant comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
REPORT DEFICITAIRE N-1	0,00 €	REPORT DEFICITAIRE N-1	0,00 €
REPORT EXCEDENTAIRE N-1	5 106,03 €	REPORT EXCEDENTAIRE N-1	21 730,76 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	168,10 €	DEPENSES DE L'EXERCICE	327 132,13 €
RECETTES DE L'EXERCICE	3 735,99 €	RECETTES DE L'EXERCICE	332 117,50 €
<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>	3 567,89 €	<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>	4 985,37 €
<u>RESULTAT CUMULE DE LA SECTION</u>	8 673,92 €	<u>RESULTAT CUMULE DE LA SECTION</u>	26 716,13 €
<i>001 en dépenses</i>			
RESTES A REALISER DEPENSES	383,00 €	AFFECTATION A L'INVESTISSEMENT	0,00 €
RESTES A REALISER RECETTES	0,00 €	COMPLEMENT D'AFFECTATION	0,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT	0,00 €	TOTAL A AFFECTER	0,00 €
<u>PRELEVEMENT A EFFECTUER</u> <u>sur la Section de Fonctionnement</u>	0,00 €	<u>REPRISE N+1 EN EXPLOITATION (002)</u>	26 716,13 €

Le comité syndical après en avoir délibéré vote à l'unanimité l'affectation des résultats 2023.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Modalité de publicité
Effectuée le ;14/02/2024

Certifié conforme par Monsieur le Président, Gilles BEGOUT

